



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex
Tél: 03.61.16.23.15
Mail : cfdtpenit.org
Site : www.cfdtpenit.org

PRIME DE SURENCOMBREMENT

Une prime de surencombrement fixée à 100 € sera versée sur la paie de décembre.

Les personnels concernés :

- Personnels du Corps d'Encadrement et d'Application,
- Adjoints administratifs et Secrétaires administratifs,
- Adjoints techniques

La CFDT Pénitentiaire s'interroge pourquoi tous les personnels exerçant dans les Etablissements surencombrés ne touchent pas cette prime, et particulièrement les membres du corps de commandement ; personnels exposés au quotidien à la surpopulation pénale et à ses conséquences.

Le nonversement de cette prime aux officiers constitue une absence totale de reconnaissance de la difficulté de leur mission par l'Administration.

Comment peut-on écarter tous les membres du corps de commandement sans voir que cela peut poser problème ?

Comment expliquer aux officiers qui subissent la pression au plus près dans les détentions, en bouclant chaque jour des parties de « Tétris » insolubles pour loger 1000 personnes détenus dans 800 places, que des personnels hors détention toucheront cette prime ?

Au-delà du montant versé, il s'agit d'une réelle symbolique de reconnaissance.

Les Techniciens, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation en milieu fermé, les Attachés d'Administration de l'Etat, sont eux aussi impactés par la surpopulation pénale et travaillent sans relâche pour que les établissements fonctionnent !

Mesdames et Messieurs, exerçant les plus hautes fonctions à l'**Administration Pénitentiaire**, pourriez-vous expliquer pourquoi il y a une telle différence de reconnaissance entre personnels dans le versement de cette prime !!!

La CFDT Pénitentiaire demande à l'administration d'amender la liste des bénéficiaires, et souhaite que cette prime soit aussi versée au corps de commandement, à tous les personnels Administratifs, à la filière Technique, et à la filière d' Insertion et de Probation.

La CFDT Pénitentiaire dénonce que « **cette surpopulation pénale** » impacte **tous les corps de métiers de l'Administration Pénitentiaire**.

Listes des Etablissements :

DISP	Etablissements	DISP	Etablissements
BORDEAUX	CP BORDEAUX GRADIGNAN CP POITIERS VIVONNE MA BAYONNE MA LIMOGES MA NIORT MA PERIGUEUX MA ROCHEFORT MA SAINTES MA TULLE	MARSEILLE	CP AIX LUYNES CP AVIGNON LE PONTET CP MARSEILLE MA NICE
DIJON	CP VARENNES LE GRAND MA AUXERRE MA BLOIS MA BOURGES MA LONS LE SAUNIER MA TOURS	RENNES	CP LORIENT CP NANTES MA ANGERS MA BREST MA EVREUX MA FONTENAY LE COMTE MA LA ROCHE SUR YON MA LAVAL MA ST BRIEUC MA VANNES
LILLE	CP LAON CP LILLE LOOS SEQUEDIN CP LONGUENESSE MA AMIENS MA BETHUNE MA DOUAI	STRASBOURG	MA STRASBOURG
LYON	CP GRENOBLE VARCES CP MOULINS YZEURE CP ST QUENTIN FALLAVIER MA CHAM BERY MA LE PUY EN VELAY MA LYON CORBAS MA MONTLUCON	TOULOUSE	MA MENDE CP BEZIERS CP PERPIGNAN CP TOULOUSE SEYSSSES CP VILLENEUVE LES MAGUELONE MA ALBI MA CARCASSONNE MA FOIX MA MONTAUBAN MA NIMES MA RODEZ MA TARBES
PARIS	CP BOIS DARCY CP MEAUX CHAUCONIN CP NANTERRE CP OSNY PONTOISE CP PARIS LA SANTE CP SEINE SAINT DENIS CSL GAGNY	DSPOM	CP BAIE MAHAULT CP DUCOS CP MAJICAVO CP MAJICAVO CP NOUMEA CP REMI RE MONTJOLY

Le Bureau National **CFDT Pénitentiaire.**

